

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2013 N°27
28 mai 2013

- | | |
|--|-----|
| - Décision du 19 avril 2013 portant délégation de signature
en matière de ressources humaines
DT Sud-Ouest | P 2 |
| - Décision du 16 mai 2013 portant délégation de signature
en matière de ressources humaines
DT Bassin de la Seine | P 7 |

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR TERRITORIAL SUD-OUEST,

Vu le code des transports,

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 rattachant les subdivisions « rivières » de Cadillac et de Libourne à la subdivision Aquitaine

D E C I D E :

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée, en fonctionnement nominal comme en astreinte, à Marie-Hélène POUCHARD, directrice adjointe, directrice des subdivisions, et à Alexandre CUER, secrétaire général, à l'effet :

- d'établir les fiches de poste et de procéder à la tenue des entretiens professionnels pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité
- d'autoriser les dérogations aux garanties minimales
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail
- de prendre les décisions d'intérim
- de prendre l'ensemble des décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés
- de prendre les autorisations d'utilisation de véhicule de service
- d'autoriser l'utilisation du véhicule personnel dans le cadre professionnel
- d'autoriser le remisage à domicile d'un véhicule de service

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée à Marie-Hélène POUCHARD, directrice adjointe, directrice des subdivisions à l'effet :

- de prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvements de grève
- de prendre tous les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les ordres de mission hors du territoire national

Délégation est donnée à Alexandre CUER, secrétaire général, à l'effet :

- de prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvements de grève et en cas d'absence ou d'empêchement de la direction
- de prendre les ordres de mission sur le territoire national

2, port Saint-Etienne
Boite postale 7204
31073 Toulouse Cedex 7
téléphone : 05 61 36 24 24
télécopie : 05 61 80 00 62
www.vnf.fr

Établissement public administratif
Rcs : Béthune TGI B 552017303 code APE 751 E,
tva intracommunautaire FR 347 785 974, Siret 552 017 303 00405
compte bancaire : agent comptable secondaire de VNF,
Trésorerie générale du Rhône, n° 10071 69000 00001004270 58

ARTICLE 3 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, aux agents cités dans les tableaux des annexes I, II, III, IV, V, VI et VII à l'effet :

- d'établir les fiches de postes
- de procéder à la tenue des entretiens professionnels
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail en heures ouvrables

ARTICLE 4 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, aux agents cités dans les tableaux des annexes I, II, III, IV, V, VI à l'effet :

direction
territoriale
Sud-Ouest

- de prendre l'ensemble des décisions relatives aux congés annuels, jours de RTT, jours de récupération (horaires variables), jours de repos compensateurs (récupération des heures supplémentaires)
- de prendre les autorisations spéciales d'absence d'une durée maximale de 3 jours sauf en matière syndicale et sociale

ARTICLE 5 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, en fonctionnement nominal comme en astreinte, aux chefs d'arrondissement ou de mission cités dans le tableau de l'annexe I à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service. Pour ce qui concerne les missions hors du territoire de la direction territoriale sud ouest, la délégation est valable sous réserve de l'accord de principe préalable du secrétaire général
- d'autoriser les dérogations aux garanties minimales
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables

En astreinte, les chefs d'arrondissement ou de mission ont autorité sur tout le périmètre de la direction territoriale sud ouest.

ARTICLE 6 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, en fonctionnement nominal comme en astreinte, aux chefs de subdivision et suppléants cités dans le tableau de l'annexe II à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire de la direction territoriale sud ouest ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service
- d'autoriser les dérogations aux garanties minimales
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables

En astreinte, les chefs de subdivision et suppléants ont autorité soit sur la zone du canal de Garonne, soit sur celle du canal du Midi.

ARTICLE 7 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, aux chefs de maintenance et suppléants cités dans le tableau de l'annexe III à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire de la direction territoriale sud ouest ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables, notamment dans le cadre de certaines actions de maintenance curative programmées hors horaires de navigation

ARTICLE 8 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, en fonctionnement nominal comme en astreinte, aux chefs de centre ou de pôle d'exploitation cités dans le tableau de l'annexe IV à l'effet :

- d'autoriser les dérogations aux garanties minimales
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables

En astreinte, les chefs de centre ou de pôle d'exploitation ont autorité sur le périmètre de leur subdivision.

ARTICLE 9 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

direction
territoriale
Sud-Ouest

Toulouse, le 19 avril 2013
Le Directeur Interrégional

Signé

Patrick BUTTE

ANNEXE I

chefs d'arrondissements ou de mission

Unité	Fonction	Nom
MPEP	Chef de la mission des politiques environnementales et patrimoniales	Evelyne SANCHIS
ADVE	Chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau	Roland BONNET
AIE	Chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation	Jean-Pierre MATTOSSI

ANNEXE II

chefs de subdivision et suppléants

direction
territoriale
Sud-Ouest

Unité	Fonction	Nom
SLE	Chef de la subdivision SLE	Christophe BELTRAN
	En cas d'empêchement du chef de la subdivision SLE	Cédric JAFFARD
SLO	Chef de la subdivision SLO	Louis GODARD
	En cas d'empêchement du chef de la subdivision SLO	Christian MORETTO
SHG	Chef de la subdivision SHG	André MARCQ
	En cas d'empêchement du chef de la subdivision SHG	Jean-Paul AUDOUARD
STG	Chef de la subdivision STG	Jean-Denis JABRAUD
	En cas d'empêchement du chef de la subdivision STG	Christophe RIGAL
SAQ	Chef de la subdivision SAQ	Jacques RENTIERE
	En cas d'empêchement du chef de la subdivision SAQ	Alain ASTRUC

ANNEXE III

chefs de la maintenance et suppléants

Unité	Fonction	Nom
AIE	Chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements	Jean ORLOF
	En cas d'empêchement du chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements	Carl BEZIAT
	Chef de l'unité dragages entretien et services	M. Jean-Luc DESEIGNE
	En cas d'empêchement du chef de l'unité dragages entretien et services	M. Badr RIDA

ANNEXE IV

chefs de centre ou de pole d'exploitation

Unité	Fonction	Nom
SLE	Chef du centre de Béziers	Jean Michel JOYEUX
	Chef du centre de Narbonne	Alexis LACOMBE
	Chef du centre de Puichéric	Pascal LOLL
SLO	Chef du centre de Carcassonne	Philippe TANT
	Chef du centre de Castelnaudary	Alain CHARD
	Chef du centre de la montagne noire	Alain CHARD (p.i.)
SHG	Chef du centre de Negra	Jean Louis MARTY
	Chef du centre de Toulouse	Ahmed TAHRI
STG	Chef du centre de Montech	Gilles MAILHE
	Chef du centre de Moissac	Philippe BOUE
SAQ	Chef du centre Aquitaine Ouest	Philippe SGORLON
	Chef du centre Aquitaine Est	Roger PUIGSARBE
	Responsable rivières de la subdivision Aquitaine	Jean-Marc ROLLAND

ANNEXE V

Chefs d'unités fonctionnelles du siège

direction
territoriale
Sud-Ouest

Unité	Fonction	Nom
SG	Chef du pôle logistique	Christophe PHILIPPON
	Chef du bureau des ressources humaines et de la formation	Thierry JOYEUX
	Conseiller sécurité prévention	Pascal LESCURE
	Chef du bureau de la commande publique et du budget	Brigitte GRIMAL
CAD	Responsable de la communication	Jacques NOISETTE
ADVE	Chef du bureau des affaires juridiques	Véronique VIALA
	Chef du bureau du développement local	Loïc CARIO
	Chef du bureau de gestion et de valorisation du domaine	David BAICHERE
	Chef du bureau des usagers	Jean-Marc POUGNET
AIE	Chef du bureau d'études	Didier SANTUNE
	Chef du bureau des politiques techniques et de l'eau	Denis VIDAL

ANNEXE VI

chefs d'unité opérationnelle de maintenance

Unité	Fonction	Nom
AIE	Chef de l'unité opérationnelle de maintenance Garonne	Nicolas ZMYJ
	Chef de l'unité opérationnelle de maintenance Midi	Alain CASSAN

ANNEXE VII

cadres de centres d'exploitation

Unité	Fonction	Nom
SLE	Chef d'équipe du centre de Narbonne	Gilles CHAPPUIS
	Chefs d'équipe du centre de Béziers	Vincent VILLANUEVA Jean Marie BRIARD
	Chefs d'équipe du centre de Puichéric	Christian DEISZ Antoine GARCIA
SLO	Chefs d'équipe du centre de Carcassonne	Dominique OLIVIER Jacques RICARD Pierre-Yves MURAT
	Chefs d'équipe du centre de Castelnaudary	Marcel BENET Serge IZQUIERDO Jean-Jacques CANTIER Jean-Pierre ALBAREDE Didier BARTHAS Beladj AMRANI
SHG	Chef d'équipe du centre de Négra	André CAHUZAC
	Chefs d'équipe du centre de Toulouse	Michel BETEILLE Dominique GUEFFIER
STG	Chef d'équipe du centre de Montech	Patrick DOMINGON
	Chef d'équipe du centre de Moissac	Maurice TADIELLO
SAQ	Chef d'équipe du centre de Aquitaine Ouest	Yves LORENZATO
	Chef d'équipe du centre de Aquitaine Est	Gérald RICARD
	Chef d'équipe Cadillac	Jean-Paul BOTTARLINI



Décision portant délégation de signature en matière de ressources humaines

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 modifié notamment par le décret n° 2012-1722 du 9 mai 2012 portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,

Vu le décret n°2002-259 du 22 février 2002 portant dérogation aux garanties minimales de durée du travail et de repos applicables à certaines catégories de personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement,

Vu le décret du 28 juin 2010 nommant M. Marc PAPINUTTI, directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret du 16 février 2012 nommant M. Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

Vu le décret n°2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies navigables de France,

Vu le décret n°2013-122 du 6 février 2013 modifiant le décret n°65-382 du 21 mai 1965 modifié relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat et du corps des dessinateurs (service de l'équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies navigables de France,

Vu l'arrêté ministériel du 15 avril 2013 nommant M. Alain MONTEIL, directeur territorial du bassin de la Seine,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 28 février 2013 portant modification de la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 15 avril 2013 modifiant la décision portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs (DT bassin de la Seine),

Vu la décision du 15 avril 2013 portant délégation de signature en matière de ressources humaines,

Sur proposition du secrétaire général de la Direction Territoriale Bassin de la Seine,

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux Publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint et directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau, à l'effet d'exercer toute autorité sur l'ensemble des personnels relevant de la direction territoriale et de signer, en mon nom, toute pièce relative à l'exercice de la compétence en matière de ressources humaines.

Article 2 :

Délégation est donnée à l'agent visé ci-dessous, dans la limite de ses attributions :

- M. Éric VILBE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général,

à l'effet d'exercer toute autorité sur le personnel relevant de sa responsabilité et de signer, en mon nom, tous les actes suivants concernant l'ensemble du personnel relevant de la direction territoriale :

- les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les ordres de mission en dehors du territoire national, ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service
- les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, notamment :
 - * congés annuels annuels et administratifs,
 - * congés bonifiés,
 - * congés de maternité et de paternité,
 - * congés d'adoption,
 - * congés de solidarité familiale,
 - * congés de présence parentale,
 - * congés de formation professionnelle,
 - * congés de validation des acquis de l'expérience et de bilan de compétences,
 - * congés pour siéger en qualité de représentant d'une association ou d'une mutuelle dans une instance instituée auprès d'une autorité de l'Etat ou d'une collectivité territoriale,
 - * congés pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire des fédérations et associations sportives ou de plein air légalement constituées destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs,
 - * congés de maladie, de longue maladie, de longue durée, pour accident de service ou maladie professionnelle, la reprise de fonctions à l'issue d'un congé de longue maladie ou de longue durée, la reprise à temps partiel thérapeutique.

Article 3 :

Délégation est donnée à M. Eric ROLLAND, chef du Pôle Personnel, dans la limite de ses attributions à l'effet de signer, en mon nom, toutes les décisions suivantes relatives aux autorisations d'absence et de congés concernant l'ensemble du personnel relevant de la direction territoriale :

- * congés bonifiés,
- * congés de maternité et de paternité,
- * congés d'adoption,
- * congés de solidarité familiale,
- * congés de présence parentale,
- * congés de formation professionnelle,
- * congés de validation des acquis de l'expérience et de bilan de compétences,
- * congés de formation syndicale,
- * congés pour siéger en qualité de représentant d'une association ou d'une mutuelle dans une instance instituée auprès d'une autorité de l'Etat ou d'une collectivité territoriale,
- * congés pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire des fédérations et associations sportives ou de plein air légalement constituées destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs,
- * congés de maladie, de longue maladie, de longue durée, pour accident de service ou maladie professionnelle, la reprise de fonctions à l'issue d'un congé de longue maladie ou de longue durée, la reprise à temps partiel thérapeutique.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux responsables et à leurs adjoints respectifs, dont les noms sont indiqués en annexe I, à l'effet d'exercer toute autorité sur le personnel relevant de leur responsabilité et de signer, en mon nom, tous les actes suivants :

- les ordres de mission en métropole dans le cadre de déplacement professionnel du personnel,
- les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, visées ci-dessous :
 - * congés annuels annuels et administratifs,
 - * congés de formation professionnelle,
 - * congés de formation syndicale,
 - * congés de maladie, pour accident de service ou maladie professionnelle,
 - * autorisations spéciales d'absence, hors celles pour l'exercice du droit syndical dans la fonction publique et celles en vue de la préparation des examens et concours administratifs
- les décisions relatives aux aménagements et facilités d'horaire, à la gestion des jours de réduction du temps de travail, visées ci-dessous :
 - * l'organisation du travail des agents placés sous leur responsabilité, dans le respect des garanties minimales et des dérogations autorisées,

- * les astreintes des agents placés sous leur responsabilité,
- * la fixation des jours de repos et des jours de réduction du temps de travail, selon la modalité fixée par le règlement intérieur de la direction territoriale bassin de la Seine.

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés à l'article 4, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par M. Alain MONTEIL, Directeur Territorial Bassin de la Seine. La décision sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Article 6 :

La présente délégation abroge et remplace, à compter de sa publication officielle, la précédente délégation.

Article 7 :

Le secrétaire général de la Direction Territoriale Bassin de la Seine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies Navigables de France.

Fait à Paris, le 16 mai 2013

**Pour le Directeur Général de Voies Navigables de
France et par délégation,
Le Directeur Territorial Bassin de la Seine,**

Signé

Alain MONTEIL

ANNEXE I

DIRECTION

M. Rémy PIEDVACHE	Responsable de la mission « Qualité Sécurité Management »
Mme Corinne SPINER	Responsable de la communication

SECRETARIAT GENERAL

M. Eric ROLLAND	Chef du Pôle personnel
Mme Sylvie CHEVALLIER	Chef du bureau du personnel
Mme Laurence MURZEAU	Chef du Bureau de la formation et des concours
M. Jean-Marc RIGAUD Mme Laurence LABOUTE	Chef du bureau de la comptabilité centrale Adjointe au chef du bureau de la comptabilité centrale
M. Thierry LEBRETON	Chef du bureau des moyens généraux et du parc automobile
M. Frédéric LE PENNUISIC	Chef du bureau techniques réseaux et applications informatiques
M. Christophe VOISIN	Adjoint au chef du bureau techniques réseaux et applications informatiques
Mme Catherine GUIHAL-JACQUOT	Chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux
M. Lionel BRISSON	Chef du bureau de la commande publique
Mme Samira MESSAOUDIA	Chef du bureau du logement des agents

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Stanislas DE ROMEMONT	Chef du service gestion de la voie d'eau
Mme Sarah SANANES	Chef de la subdivision politique technique
M. Thierry VERDIER	Adjoint au chef de la subdivision bathymétrie et signalisation
M. Thierry BIAIS	Chef de la mission de la gestion du trafic et relation avec les usagers
M. Nicolas LE BAIL	Chargé de mission S.I.G et Environnement

SERVICE TECHNIQUES DE LA VOIE D'EAU

M. Hugues LACOURT M. Eric VACHET	Chef du service techniques de la voie d'eau Adjoint au chef du Service Techniques de la voie d'eau
M. Éric SIMON	Chef du bureau administratif
Mme Émilie LEMAIRE	Chef de la subdivision études et grands travaux 1
M. Jean PLATEAU	Chef de la subdivision études et grands travaux 2
Mme Anaïs LUQUEDEY	Chef de la subdivision études et grands travaux 3
M. Guillaume MAILFERT	Chef de la subdivision études et grands travaux 4
Mme Delphine ROTH LISBERGER	Chargée de mission auprès du chef du service techniques de la voie d'eau

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Claude DENET	Chef du service du développement et des affaires domaniales
M. Antoine VALLEE	Chef du pôle gestion
Mme Christine LEBOUTTE	Chef du bureau du domaine public fluvial
M. Bertrand NEVEUX	Chef du pôle développement

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

M. Georges BORRAS M. Claude STREITH	Chef de l'arrondissement Boucles de la Seine Adjoint au chef de l'arrondissement Boucles de la Seine
Mme Nicole SCHWINTE	Chef du pôle administratif par intérim
M. Manuel MARTINEZ M. Serge COYARD	Chef de la subdivision de Suresnes Adjoint au chef de la subdivision de Suresnes
M. Mathieu GICQUEL Mme Marlène LEROY	Chef de la subdivision de Pontoise Adjointe au chef de de la subdivision de Pontoise
M. Rémi CORGET M. Marc LABROUSSE	Chef de la subdivision d'Amfreville Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville
M. PICHON Nicolas M. CASSARD Jacques	Chef de la subdivision de Nantes-Loire Adjoint au chef de la subdivision Nantes-Loire
M. Guillaume ANDRE	Chef de l'unité de gestion technique des infrastructures

M. Olivier SIGAULT
M. Romain LAVIE

Chef de la subdivision ingénierie et signalisation
Adjoint au chef de la subdivision ingénierie et signalisation

Mme Marina LABEYLIE
Mme Gaëlle GAMBLIN

Chef de l'Agence de développement de la voie d'eau
Adjointe au chef de l'agence de Développement des Boucles de la Seine

M. Bertrand BILLET

Chef du pôle affaires domaniales

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Jérôme WEYD
M. Frédéric ARNOLD

Chef de l'arrondissement Seine-Amont
Adjoint au chef de l'arrondissement Seine-Amont

M. Ronan ROUÉ
M. Olivier MONFORT
M. Gilles GUILLERMIN

Chef de la subdivision de Joinville
Adjoint au chef la subdivision de Joinville
Adjoint au chef la subdivision de Joinville

M. Rémy IMBERT
M. Guy ANDRIOT

Chef de la subdivision de Paris
Adjoint au chef la subdivision de Paris

M. Frédéric GRENOT
M. Thierry PICOT
M. Frédéric SANNIE

Chef de la subdivision de Melun
Adjoint au chef de la subdivision de Melun
Adjoint au chef de la subdivision de Melun

M. Pascal FAVIER
M. Frédéric FAVEERS
M. Jean SERRIER

Chef de la subdivision de Sens par intérim
Adjoint au chef de la subdivision de Sens
Adjoint au chef de la subdivision de Sens

M. Pascal FAVIER
M. Patrick FENOLL

Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
Adjoint au chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine

M. Rémi IMBERT

Chef de la subdivision de Meaux par intérim

M. Denis SIBERIL

Chef du bureau administratif

Mme Vanessa MINARD

Chef de la subdivision politiques techniques

M. Guillaume TOLLIS
M. Stéphane HUET

Chef du bureau études et travaux
Adjoint au chef du bureau études et travaux

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Yves BRYGO
M. Fabrice DALY

Chef de l'arrondissement Picardie
Adjoint au chef de l'arrondissement Picardie

M. Philippe MOREL

Chef du bureau administratif

M. Brice MORICEAU
M. Jean-Philippe GRANDIN

Chef de la subdivision de Compiègne
Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne

M. Jean-Michel PUJADAS

Chef de la subdivision de Péronne

Mme Sylvie DELBASSE	Adjointe au chef de la subdivision de Péronne
M. Bernard WLODARCZIK Mme Marie-Thérèse VERON	Chef de la subdivision de Saint-Quentin Adjointe au chef de la subdivision de Saint-Quentin
Mme Brigitte BOYER M. Yannick LAISIS	Chef du bureau études techniques Adjoint au chef du bureau études techniques
Mme Virginie FLAQUET-LACOUX	Chef du bureau Programmation et Exploitation

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Michel GOMMEAUX Mme Martine DELOZANNE	Chef de l'arrondissement Champagne Responsable du bureau administratif
Mme Corinne BIETH M. Michel CARDOT	Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne Adjoint au chef de la subdivision de Châlons-en- Champagne
Mme Virginie HONNONS M. Thierry GIVRY	Chef de la subdivision de Château-Thierry Contrôleur de Mont-Saint-Père
M. Laurent HERMIER M. Vincent TRITON	Chef de la subdivision de Rethel Adjoint au chef de la subdivision de Rethel
M. Éric ZUCCARI M. François-Xavier PAYER	Chef de la subdivision technique Adjoint au chef de la subdivision technique
M. Robert OTTO-LOYAS	Chef du pôle domaine-développement